

→ Valeur limite d'exposition professionnelle

La concentration dans l'air des locaux de travail ne doit pas dépasser les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous:

VLEP -8h	VLCT 15 min
0,3 ppm (0,37 mg/m ³)	0,6 ppm (0,74 mg/m ³)

- VLEP: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
- VLCT: Valeur Limite court terme



→ Moyens de prévention

Règles relatives aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction :

- Supprimer ou substituer le produit ou le procédé émissif.
- Si techniquement impossible, prévoir la manipulation en système clos
- Capturer les émanations à la source

Le recours aux équipements de protection individuelle (EPI) n'est envisagé que si la mise en place de moyens de protection collective est impossible ou s'avère insuffisante

Découvrez nos autres brochures et nos newsletters sur notre site !

APST68
Alsace Prévention Santé Travail



Scannez-moi !

<https://www.apst68.fr>

APST68
Alsace Prévention Santé Travail

Brochure de prévention

Le formaldéhyde

Ce composé, cancérigène supposé et allergisant, a de très nombreuses sources: fumées, produits de construction, produits d'entretien, ...

Vous trouverez dans cette brochure quelques informations pour mieux la connaître.



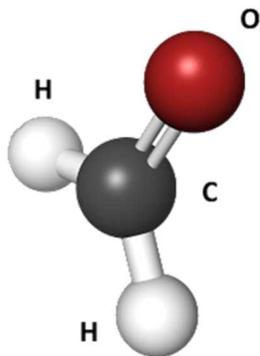
Ne pas jeter sur la voie publique (article L.541-10-1 du Code de l'Environnement)

V.2022-12

→ Qu'est-ce que le formaldéhyde ?

Le méthanal ou formaldéhyde ou aldéhyde formique ou formol est un composé organique de la famille des aldéhydes, de formule chimique CH₂O.

À température ambiante, le formaldéhyde est un gaz inflammable incolore, d'odeur piquante, suffocante, Sous forme de solution aqueuse, on utilise le terme « formol »



→ Les sources de formaldéhyde

- Combustion de produits organiques (fumée de tabac, feu de cheminée, cuisinières à gaz,...),
- Dégradation thermique de matières organiques au cours de procédés industriels (matières plastiques, ...),
- Les produits de construction et de décoration contenant des composants à base de formaldéhyde,
- Les produits d'usage courant comme les produits désinfectants, les insecticides, les produits d'hygiène corporelle et les cosmétiques.

→ L'étiquetage selon la réglementation CLP



Corrosif



Toxique



Dangereux pour la santé

Le formaldéhyde est classé réglementairement dans les pays de L'Union Européenne, système CLP, en tant que cancérogène C1B – mutagène M2 (Règlement (UE) 605/2014 du 05/06/2014 et Règlement (UE) 2015/491 du 23/03/2015 – ATP6, application au 01/01/2016)



Les maladies liées à l'exposition au formaldéhyde peuvent faire l'objet d'une reconnaissance au titre des maladies professionnelles (Tableau régime général n° 43)

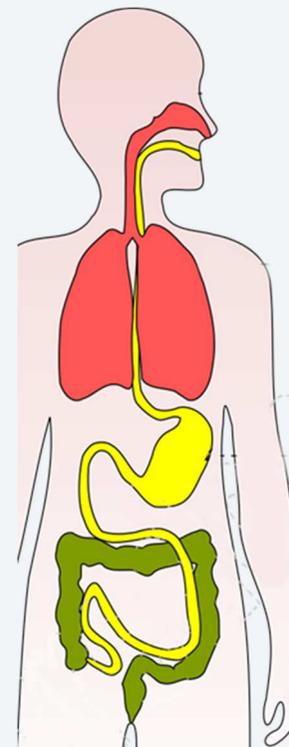
→ La toxicité aiguë du formaldéhyde ?

Oculaire

- Irritation des yeux entre 0,1 et 1 ppm
- Tous les sujets exposés sont irrités à 1 ppm

Par inhalation

- Odeur perçue à des concentrations entre 0,1 et 1 ppm
- Irritation des muqueuses nasales (entre 1 et 3 ppm)
- Signes d'irritation sévère des voies respiratoires (>10 ppm)
- Bronchospasme sévère à partir de 50 ppm (avec œdème aigu du poumon)



Par ingestion

- Troubles digestifs variables selon la concentration et la quantité ingérée
- Lésions caustiques des voies digestives avec douleurs buccales, œsophagiennes et au niveau de l'estomac

Contact cutané

- Lésions irritantes ou caustiques selon la concentration de la solution appliquée



la perception olfactive et la sensibilité aux effets irritants du formaldéhyde varient d'un individu à l'autre.

→ La toxicité chronique du formaldéhyde

- L'aldéhyde formique est un puissant allergène, il peut être responsable de :
 - sensibilisations cutanées (eczéma, urticaire)
 - sensibilisations respiratoires (rhinite, asthme, voire choc anaphylactique)
- Classification Cancérogène 1B et Mutagène 2

Important

Femme enceinte : selon votre poste de travail, l'exposition peut être contre-indiquée. Parlez-en à votre médecin du travail !